



L'Agglo vous accompagne financièrement

L'Agglomération vient de décider d'étendre à tout le territoire le dispositif d'accompagnement et de financement des travaux d'amélioration de l'habitat.

Par souci d'équité territoriale, l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), jusqu'alors destinée aux habitants de l'ex Communauté de Communes de l'Arpajonnais, est désormais accessible à tous les habitants. Ce dispositif permet d'aider les propriétaires (occupants ou bailleurs) à réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements. L'OPAH propose, sous conditions, des aides financières et un accompagnement gratuit assuré par SOLIHA Essonne.

Ces travaux peuvent concerner les économies d'énergie, l'aménagement dans le cadre d'une perte d'autonomie, la mise aux normes, la réfection totale d'un logement, etc... **et peuvent être financés à plus de 80% selon les cas !**

Pour en bénéficier, n'hésitez pas à contacter le service Habitat de l'Agglo au 01 84 65 02 17 / opah@coeouressonne.fr ou à vous rendre aux permanences d'accueil organisées sur le territoire* en contactant SOLIHA Essonne au 01 60 78 91 91.

* à Arpajon, Breuillet, Marolles-en-Hurepoix, Saint-Germain-lès-Arpajon ou Sainte-Geneviève-des-Bois

100 propriétaires déjà aidés

950 000 € de subventions accordées

84 % des travaux concernent l'énergie (isolation, remplacement de chaudière, fenêtres...)

Des conseils en économies d'énergie

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un Conseiller Info Energie répond à toutes les questions que vous vous posez sur les économies d'énergie.

Porté par la ville de Morsang-sur-Orge depuis plusieurs années, l'Espace Info Énergie est maintenant géré par Cœur d'Essonne Agglomération, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie). Ce service s'adresse aux particuliers et aux entreprises qui souhaitent être conseillés et accompagnés dans

la réalisation de travaux de rénovation énergétique, connaître les aides financières existantes, ou tout simplement alléger leurs factures. Un conseiller répond à vos questions, par téléphone, par mail ou sur rendez-vous.



Alioune Sagne
Tél. : 01 84 65 02 12
info.energie@coeouressonne.fr

- conseils sur les matériaux à utiliser, les équipements de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire,
- aide à la lecture des factures d'énergie,
- choix du prestataire sur étude des devis,
- mise en place d'éco-gestes simples,
- information sur les aides financières...

Contactez le conseiller info Énergie !

Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez **SOLIHA Essonne** au **01 60 78 91 91**
ou le service habitat de Cœur d'Essonne
Agglomération au **01 84 65 02 17 /**
opah@coeuressonne.fr

Vous pouvez également profiter
des permanences d'accueils organisées
sur le territoire :

- **Arpajon :**
les lundis de 14h à 17h30
Maison Citoyenne de l'Accès au Droit
et à l'Emploi
4, rue du Docteur Verdié
- **Sainte-Geneviève-des-Bois :**
les jeudis de 14h30 à 17h30
Cité du Développement économique
et de l'Emploi
28 avenue de la Résistance

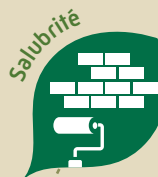
Et sur rendez-vous en mairies de
Breuillet, Marolles-en-Hurepoix et
Saint-Germain-lès-Arpajon



Cœur d'Essonne Agglomération
1, place Saint-Exupéry
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
www.coeuressonne.fr

Vous souhaitez rénover votre logement ?

.....
Bénéficiez d'un accompagnement
gratuit personnalisé et d'aides
financières dédiées



Ensemble, rénovons notre habitat



Si vous habitez l'une des 21 villes de Cœur d'Essonne Agglomération, l'Agglo et ses partenaires* peuvent vous accompagner pour réaliser des travaux de rénovation dans votre logement.

Ce dispositif appelé OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) s'adresse aux propriétaires occupants et bailleurs du parc privé. Il propose :

- une assistance ainsi que des conseils gratuits et personnalisés pour réaliser votre projet
- des aides financières sous conditions.

L'association SOLIHA Essonne vous accompagnera tout au long de votre projet.



Quels travaux peuvent être financés ?

Les aides financières concernent les travaux liés à la rénovation de l'habitat (amélioration de la performance énergétique, adaptation du logement en cas de perte d'autonomie, résorption d'habitats insalubres ou dégradés).

Exemples : l'isolation des murs ou des planchers, l'installation d'une VMC, la mise aux normes de l'électricité, l'installation d'un monte escalier, l'adaptation d'une salle de bain en cas de perte d'autonomie, le remplacement d'une chaudière, etc.



Attention !

- la demande de subvention doit être faite avant le début des travaux
- les logements concernés doivent être achevés depuis 15 ans minimum
- les travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment
- pour les propriétaires occupants, les aides sont sous condition de ressources et de conventionnement de loyer par les propriétaires bailleurs.

** l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Habitat, les communes, le département de l'Essonne, la région Ile-de-France et la CNAV*



Exemples de dossiers



Améliorer la performance énergétique de son logement

M. et Mme F. sont propriétaires ; ils vivent avec leurs deux enfants dans leur maison construite en 1971 et disposent d'un revenu annuel global de 43 843 euros.

Pour améliorer la performance énergétique de leur logement, M. et Mme F. envisagent de réaliser plusieurs types de travaux : isolation de la toiture par l'extérieur, pose de fenêtre de toits avec volet roulant solaire, installation d'une VMC hygro-réglable type B.

Au total, leur projet s'élève à 23 136,79 euros. Ils espèrent ainsi atteindre 26 % de gain énergétique et diminuer leur facture d'énergie. Grâce aux différentes aides des partenaires, leur projet est financé à hauteur de 50 %.

Aide de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat)	7 000 €
Prime « Habiter mieux »	1 600 €
Prime de la Région Ile-de-France*	500 €
Chèque éco Rénov Département de l'Essonne	1 000 €
Aide financière de Cœur d'Essonne Agglomération	1 125 €
Aide financière de la ville	500 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	11 725 €
Reste à charge du propriétaire	11 411 €

** Les aides sont susceptibles d'évoluer*



Adapter son logement à une perte d'autonomie

Mme L. est propriétaire d'une maison sur deux niveaux construite en 1975. Elle y vit seule. Agée, Mme L. a aujourd'hui des difficultés pour accéder à l'étage de sa maison en raison d'un escalier trop abrupte. Son revenu annuel est de 20 636 €.

Elle souhaiterait, pour adapter son logement à son état de santé, installer un monte escalier ainsi que des barres d'appui dans les toilettes. Le coût total de ce projet est de 8 910 euros. Grâce aux différentes aides, il est financé à hauteur de 62 %.

Aide de l'Anah (Agence Nationale de l'habitat)	2 953 €
Aide financière de Cœur d'Essonne Agglomération	1 125 €
Aide de la CNAV	1 000 €
Aide financière de la ville	500 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	5 578 €
Reste à charge du propriétaire	3 332 €